

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du mercredi 8 mai 2019 à 10 heures
Convocation du 24 avril 2019

Secrétaire de Séance : Stéphane BROUSSE

Étaient présents à cette séance :

Gérard LAVASTROU, Daniel PERRINET, Aurélie VERGNE, Stéphane BROUSSE, Jérôme JEAN, Philippe BROUSSE, Viviane PACHECO DUMONT, Pierre AUDUBERT

Absents – excusés : Lionel BROUSSE, Alain BONNEVAL, Nelly BONNEVAL

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 20 février 2019.
Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents.

1. Temps de travail de la secrétaire de mairie

Monsieur le maire rappelle les nouvelles charges de travail auxquelles les secrétaires de mairie sont confrontées dans leur quotidien, suite notamment au désengagement de l'Etat. Afin de permettre à la secrétaire de réaliser les tâches dans de meilleures conditions, le maire propose d'augmenter son temps de travail d'une heure par semaine, soit 17 heures hebdomadaires. Cette nouvelle organisation prendra effet au début du mois prochain.

Vote à l'unanimité

2. Participation financière – frais de scolarité – école primaire de Vayrac

Vote à l'unanimité

3. Transfert de compétence eau potable à la communauté de communes du Midi Corrézien

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est possible de reporter le transfert de compétence eau potable à la communauté de communes du Midi Corrézien, prévu au 1^{er} janvier 2020, au 1^{er} janvier 2026.

Le maire propose donc au conseil municipal d'adopter une délibération en ce sens.

Vote à l'unanimité.

4. Transfert de compétence assainissement collectif à la communauté de communes du Midi Corrézien

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est possible de reporter le transfert de compétence assainissement collectif à la communauté de communes du Midi Corrézien, prévu au 1^{er} janvier 2020, au 1^{er} janvier 2026.

Le maire propose donc au conseil municipal d'adopter une délibération en ce sens.

Vote à l'unanimité.

5. Place de Ginès

Un rendez-vous sur place pour déterminer les limites de la place de Ginès a eu lieu le jeudi 18 avril 2019, en présence de Monsieur Michel CLARE, propriétaire riverain, des géomètres de SOTEC PLANS, du maire Gérard LAVASTROU et de ses adjoints, Daniel PERRINET et Stéphane BROUSSE.

Monsieur CLARE conteste, d'une part, l'accord passé en 1977 entre la commune et son père, Monsieur Alfred CLARE et, d'autre part, le plan cadastral actuel délimitant sa parcelle AD 100. En conséquence, les élus présents ont considéré qu'il était impossible de procéder à une délimitation amiable et qu'il convenait d'entamer une procédure judiciaire.

Le maire informe que l'assurance juridique de la commune accompagne la démarche entreprise, en partenariat avec un cabinet d'avocats.

6. Chemin rural du bord de la Sourdoire

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre en considération les modifications des bordures de la rivière Sourdoire, ainsi que les aménagements réalisés et à venir, le maire propose de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'effectuer un relevé cadastral du chemin des Escuradis (de Loulier à Sourdoire),
- d'effectuer un relevé cadastral du chemin du moulin de Sourdoire sur sa partie aménagée (du moulin de Sourdoire au pont de Coustaube),
- d'établir une assiette équivalente sur la partie non aménagée entre le pont de Coustaube et le pont du Grézal.

Le conseil municipal demande au maire de prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien cette procédure de régularisation.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

- Organisation des élections européennes du dimanche 26 mai 2019.
- Travaux de restauration de l'église : l'inauguration est programmée pour le samedi 21 septembre prochain à 10 heures 30. Une invitation sera adressée début septembre à la population, aux personnes ayant effectué un don, ainsi qu'aux différentes personnalités.
- Festival d'automne : l'association CPCV organise un festival de musique sur les communes de Végennes et de La Chapelle-aux-Saints, pour les journées du patrimoine, les 21 et 22 septembre.
- Le permis de construire du futur musée sera déposé dans les prochaines semaines.

La Séance est levée à onze heures quinze.



Le Maire,
Gérard LAVASTROU